

Projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUSSOIS (73500)

**Enquête Publique du 15 février au
17 mars 2022**

**Conclusions motivées et avis du commissaire-
enquêteur**

Projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUSOIS (73500)

Enquête Publique du 15 février au 17 mars 2022

Conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur

La commune d'Aussois est située en Haute Maurienne, à environ 8 km de Modane, de part et d'autre de l'Arc.

Sur 4267 ha, la commune se situe entre environ 1200 m et son point culminant, la Pointe de la Fournache, à 3640 m.

La croissance démographique est de retour dans une commune aux activités économiques multiples :

- *Activité touristique avec un domaine skiable alpin, un domaine skiable nordique, en lien avec la commune voisine de Sollières-Sardières, une activité de chiens de traîneaux hiver et été.*

S'y ajoutent une majorité d'activités tournées vers la montagne : randonnée, alpinisme, escalade, via ferrata, cyclisme, parapente.

En toutes saisons, le parc archéologique, les forts de l'Esseillon, les chapelles et de nombreuses animations renforcent l'attrait de la station.

- *Activité artisanale et industrielle et agricole importante, Aussois étant situé dans le périmètre de l'AOC Beaufort.*

Le contexte environnemental est également digne d'intérêt. En raison de sa situation géographique exceptionnelle, la commune d'Aussois jouit d'une importante richesse paysagère et de nombreux espaces naturels remarquables y sont recensés :

-SITE NATURA 2000 avec le Massif de la Vanoise et le site des Formations forestières et herbacées des Alpes internes.

-ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)

_ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :

_3 inventaires ZNIEFF de type 2, 6 Inventaires ZNIEFF de type 1.

_Inventaire régional des tourbières et des zones humides.

_Inventaire des pelouses sèches du département.

Site objet de mesures compensatoires environnementales.

La municipalité d'Aussois souhaite faire évoluer son PLU sur les points suivants :

- Plan de zonage :

*Création d'un Stecal pour permettre la restructuration d'un chenil existant ;
Classement de l'Hôtel du Soleil en zone Uh
Création d'une zone agricole Ab1 pour permettre l'installations de
nouvelles activité agricoles et le développement d'activités agricoles
existantes*

- Règlement :

*Rédaction d'un règlement propre au secteur Ac et au site identifié au titre
de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme .
Assouplissement des règles d'implantation des constructions par rapport
aux limites séparatives en secteur Uh.
Interdiction du changement d'usage vers l'habitat du stationnement en
zone Ua.
Assouplissement de la règle relative aux stationnements dans le village
ancien*

*L'enquête publique relative au projet ci-dessus a eu lieu du 15 février au 17 mars 2022
et fait l'objet de mon rapport ci annexé et en date de ce jour.*

*Mes conclusions reposent sur **les aspects suivants** :*

1- Déroulement de l'enquête :

*La préparation, la publicité et l'organisation ont permis une information satisfaisante du
public.*

2- Information délivrée au public :

*Le dossier mis à disposition sous forme papier et dématérialisée était clair et bien
organisé.*

*Le public a ainsi pu se faire une idée précise de la genèse du projet et des raisons du
choix des solutions mises en œuvre.*

3- Avis du public :

*La concertation conduite en amont par la municipalité a été efficace : les personnes
reçues par le commissaire-enquêteur connaissaient le dossier et souhaitaient
simplement obtenir des précisions complémentaires.*

*Le commissaire-enquêteur s'est rendu à plusieurs reprises sur le site et a pu s'entretenir
avec certains riverains qui, bien que n'ayant pas fait la démarche de venir donner leur
opinion sur le registre ou sollicité un entretien lors des permanences, ont souhaité
exprimer leur appréciation du projet.*

Enquête Publique relative au projet de modification n°1 du PLU d'AUSOIS

4- Entretiens avec les différents responsables :

M. BOYER, Maire, M. BODECHER, Premier adjoint à l'urbanisme, Mme FAURE, N. et J. ARNAUD, en charge du dossier à différents titres ont fourni au commissaire-enquêteur tous les renseignements souhaités à différentes étapes de l'enquête. En cours d'enquête ainsi qu'à l'issue de celle-ci, les différents problèmes soumis ont été discutés.

5- Prise en compte des observations du public et des PPA :

Le maître d'ouvrage, dans son mémoire en réponse aux observations formulées par le public et les PPA, a pris en compte un certain nombre de remarques et a donné à tous des réponses que je considère comme claires, précises et solidement argumentées.

Les critiques formulées par la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Exploitants agricoles qui redoutent la perte irrémédiable de quelques parcelles agricoles sont fondées. Le maître d'ouvrage a prévu de les éviter en encadrant les conditions d'acceptation du projet avec un règlement très contraignant.

En résumé,

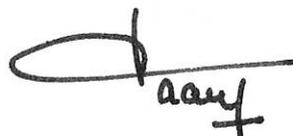
Maintenir, voire développer, un tissu agricole fort pour proposer des produits de qualité, entretenir les espaces, construire des nouveaux bâtiments pour accueillir de jeunes agriculteurs, et, en parallèle développer le tourisme tout en protégeant la nature environnante, voilà la tâche difficile à laquelle se sont attachées les équipes municipales successives.

Le projet de Modification n°1 du PLU, objet de la présente enquête, se fixe le même objectif de trouver des solutions pérennes pour éviter le gaspillage de terrains agricoles, maintenir l'autonomie alimentaire, résister à la pression foncière et conserver au village d'Aussois son précieux caractère de station village authentique et accueillante.

Pour ces motifs, le commissaire-enquêteur donne au projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Aussois, **un avis favorable avec une réserve**, à savoir :

- **Organiser, avec les agriculteurs et les organisations syndicales prêtes à apporter leur soutien, une large concertation pour définir la nouvelle zone agricole Ab1 qui conviendra au plus grand nombre.**

Fait à Barberaz le 11 avril 2022



Roland FRANÇON
Commissaire-enquêteur